



2^{da} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
22 È 23 DI MAGHJU DI U 2025

2^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
22 ET 23 MAI 2025

N° 2025/E2/031

**Question orale déposée par Mme Serena BATTESINI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : QUEL AVENIR POUR LE VILAYET SAINT-DOMINIQUE À BASTIA ?

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le « Vilayet Saint-Dominique », construit à la fin du 19^{ème} siècle par M. Aimé Sisco, constitue, avec ses influences byzantines, chrétiennes et musulmanes, un bâtiment architectural singulier dans le paysage bastiais, et plus particulièrement à Cardu.

À sa mort en 1915, M. Aimé Sisco souhaitait que le Vilayet ait une vocation sociale et non lucrative. L'hospice public de Bastia en avait hérité.

L'ouvrage, de 850 m², avec un terrain de 11 870 m² appartient, de nos jours, à l'Hôpital de Bastia.

Mais, aujourd'hui, abandonné, détérioré, squatté, il est en vente depuis le mois de décembre 2024 autour de 2.5 millions d'Euro.

Même s'il n'est pas classé, le « Vilayet Saint-Dominique » a un intérêt patrimonial indéniable.

L'absence d'un porteur de projet global fait craindre, à présent, une vente à la découpe, à des privés, avec d'éventuelles visées immobilières spéculatives.

Cette situation serait en contradiction avec les dernières volontés testamentaires de M. Aimé Sisco, à sa mort en 1915.

Notre question est la suivante :

La Collectivité de Corse n'aurait-elle pas vocation, selon vous, à intervenir, via l'Office Foncier de la Corse, pour sauver ce bâtiment et lui donner une vocation sociale ou culturelle pérenne à venir ?

À ringrazià vi.